

Assurance Groupe & Pension Libre Complémentaire

Quels sont les avantages et inconvénients des 2 systèmes ?

Appréciation	Assurance-groupe	Pension libre complémentaire	Appréciation
Point faible	Impôt de 4,4% sur la prime	Pas d'impôt de 4,4%	Point fort
Point faible	Impôt au terme 22,07%	Tax en rente fictive plus faible	Point fort
Point faible	Cotis ONSS de 2%	Pas de cotis ONSS	Point fort
Neutre	Déductible au Taux marg ISOC	Déductible au Taux marg IPP	Neutre
Point fort	R 80% permet de déduire plus	Lim à 8,17 % RP max 3.274 €	Point faible
Point fort	Backservice en PA ou PU	Pas de Backservice possible	Point faible
Neutre	basé sur rém brut mens actuelle	basé sur rev profess d'il y a 3 ans	Neutre
Point fort	Rev gar et ass complém déductible	Rev gar déd uniq si frais prof réels	Point faible
Point fort	Rev gar limite 100% rém brute	Rev gar max 25.000 €	Point faible
Point faible	Avances pour biens immob en B	Avances pour biens immob en UE	Point fort
Point fort	Branche 21 et 23 choisi librement	Garantie rendem à 0% limite br 23	Point faible
Point faible	Couverture décès imposée à 22,07%	Tax en rente fictive plus faible	Point fort

Conclusions :

- 1) En Vie/Décès, la taxation plus faible plaide pour la PLCI !
Après souscription de la PLCI, on complètera le maximum de la règle des 80% avec une assurance de groupe complémentaire.
- 2) En assurances complémentaires (revenu garanti), le dirigeant d'entreprise avec charges professionnelles forfaitaires optera pour l'assurance de groupe !
- 3) Pour 'éponger' des pics de bénéfices, l'assurance de groupe offre les primes uniques de backservice.